

# 2025 2035 Phoenix Août Eni Décrément 0,91 EUR

Titre de créance complexe de droit français présentant  
**un risque de perte en capital partielle ou totale en  
cours de vie et à l'échéance.**



Le titre de créance est émis par Natixis Structured Issuance SA (l'« Émetteur »), véhicule d'émission au Luxembourg offrant une garantie de formule donnée par Natixis (le « Garant » ; Standard & Poor's : A+ / Moody's : A1 / Fitch Ratings : A+<sup>(1)</sup>). L'investisseur supporte les risques de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant.

**2025 2035 Phoenix Août Eni Décrément 0,91 EUR est un titre de créance risqué alternatif à un investissement dynamique de type actions.**

- **Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement : 10 ans en l'absence de remboursement automatique anticipé.** L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le titre de créance est revendu avant la Date d'Échéance<sup>(2)</sup> ou, selon le cas, de Remboursement Automatique Anticipé<sup>(2)</sup>.
- **Période de commercialisation :** du 28 mai 2025 au 29 août 2025. La période de commercialisation peut être close à tout moment.
- **Éligibilité : contrats d'assurance-vie, de retraite, de capitalisation et comptes-titres.** La présente brochure décrit les caractéristiques de 2025 2035 Phoenix Août Eni Décrément 0,91 EUR et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation ou de retraite dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.**
- **Code ISIN :** FR001400ZTA6

**COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL | Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

**VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.**

Nous attirons votre attention sur le fait que le titre de créance est destiné à être offert dans le cadre d'une offre dispensée de la publication d'un prospectus (moins de 150 investisseurs). La présente brochure commerciale n'a pas fait l'objet d'une communication à l'AMF.

<sup>(1)</sup> Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.

<sup>(2)</sup> Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 7).

# En quelques mots

**2025 2035 Phoenix Août Eni Décrément 0,91 EUR est un titre de créance qui présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance, et dont les caractéristiques sont les suivantes :**

- Une exposition à la performance de l'indice **iEdge Eni SpA Decrement 0,91 EUR GTR Series 2®** (nommé ci-après le « Sous-Jacent » ou « l'Indice »), dividendes bruts réinvestis et diminué d'un montant fixe de 0,91 euro par an (prélevé sur une base quotidienne).
- Le versement d'un coupon de 2,7875 %<sup>(1)</sup> au titre du trimestre si, à une Date d'Évaluation Trimestrielle<sup>(2)</sup> ou à la Date d'Évaluation Finale<sup>(2)</sup>, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 80,00 % de son Niveau Initial. Les coupons non perçus les trimestres précédents seront récupérés à la prochaine Date d'Évaluation Trimestrielle<sup>(2)</sup> ou à la Date d'Évaluation Finale<sup>(2)</sup> à laquelle la condition est à nouveau vérifiée.
- Un remboursement automatique anticipé, si à une Date d'Évaluation Trimestrielle<sup>(2)</sup>, du 4<sup>e</sup> au 39<sup>e</sup> trimestre, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à la barrière dégressive de remboursement automatique anticipé.
- La barrière dégressive de remboursement automatique anticipé est fixée à 100,00 % du Niveau Initial au 4<sup>e</sup> trimestre et diminuera de 1,00 % du 5<sup>e</sup> trimestre au 24<sup>e</sup> trimestre pour être fixée à 80,00 % du Niveau Initial du 25<sup>e</sup> trimestre au 39<sup>e</sup> trimestre.
- À l'échéance des 40 trimestres, en l'absence de remboursement automatique anticipé :
  - Un remboursement du Capital Initial<sup>(1)</sup> si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 50,00 % de son Niveau Initial à la Date d'Évaluation Finale<sup>(2)</sup>.
  - Une perte en capital partielle ou totale, si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 50,00 % de son Niveau Initial à la Date d'Évaluation Finale<sup>(2)</sup>.

Les termes « Capital » ou « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la Valeur Nominale du titre de créance 2025 2035 Phoenix Août Eni Décrément 0,91 EUR soit 1 000 euros. Le montant remboursé est calculé sur la base de la valeur nominale du titre de créance, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement. Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. **Les rendements indiqués dans ce document sont des taux nominaux qui ne tiennent pas compte du niveau de l'inflation. Le rendement réel du produit peut être significativement inférieur dans un contexte de forte inflation.** Les Taux de Rendement Annuel nets sont nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en comptes-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1,00 % par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. L'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. Dans cette brochure, les calculs de TRA sont effectués pour un investissement de 1 000 euros le 29 août 2025 jusqu'à la Date d'Échéance (le 5 septembre 2035) ou, selon le cas, de Remboursement Automatique Anticipé. En cas d'achat après le 29 août 2025 et/ou de vente du titre de créance avant son échéance effective (et/ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie ou de capitalisation ou de retraite), le Taux de Rendement Annuel effectif peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure.

La présente brochure décrit les caractéristiques du titre de créance 2025 2035 Phoenix Août Eni Décrément 0,91 EUR, ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation ou de retraite dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, et l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

<sup>(1)</sup> Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement final ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

<sup>(2)</sup> Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 7).



# Avantages / Inconvénients



## ▶ Avantages

- Versement d'un coupon conditionnel de 2,7875 %<sup>(1)</sup> au titre du trimestre si, à une Date d'Évaluation Trimestrielle<sup>(2)</sup> ou à la Date d'Évaluation Finale<sup>(2)</sup>, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 80,00 % de son Niveau Initial (soit un TRA brut maximum de 11,58 %<sup>(4)</sup>).
- L'investisseur bénéficie des coupons non perçus précédemment grâce à l'effet mémoire si, à une Date d'Évaluation Trimestrielle<sup>(2)</sup> ou à la Date d'Évaluation Finale<sup>(2)</sup>, la condition d'attribution du coupon présentée dans le point précédent est réalisée.
- Un remboursement automatique anticipé si, à une Date d'Évaluation Trimestrielle<sup>(2)</sup> (du 4<sup>e</sup> au 39<sup>e</sup> trimestre), le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à la barrière dégressive de remboursement automatique anticipé<sup>(3)</sup>.
- À l'échéance des 40 trimestres, si 2025 2035 Phoenix Août Eni Décrément 0,91 EUR n'a pas été rappelé par anticipation, l'investisseur bénéficie d'un remboursement de l'intégralité de son Capital Initial<sup>(1)</sup>, si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 50,00 % de son Niveau Initial à la Date d'Évaluation Finale<sup>(2)</sup>.
- Effet dégressif : le niveau de la barrière dégressive de remboursement automatique anticipé<sup>(3)</sup> diminue au fur et à mesure des Dates d'Évaluation Trimestrielle<sup>(2)</sup>. La barrière dégressive de remboursement automatique anticipé est fixée à 100,00 % du Niveau Initial au 4<sup>e</sup> trimestre et diminuera de 1,00 % du 5<sup>e</sup> trimestre au 24<sup>e</sup> trimestre pour être fixée à 80,00 % du Niveau Initial du 25<sup>e</sup> trimestre au 39<sup>e</sup> trimestre.



## ▶ Inconvénients

- 2025 2035 Phoenix Août Eni Décrément 0,91 EUR présente un risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie (en cas de revente du titre de créance à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) et à l'échéance (si, à la Date d'Évaluation Finale<sup>(2)</sup>, le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 50,00 % de son Niveau Initial). La valorisation de 2025 2035 Phoenix Août Eni Décrément 0,91 EUR à l'échéance est très sensible à une faible variation du niveau de l'Indice autour des seuils de 50,00 % et 80,00 % de son Niveau Initial.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut durer de 4 à 40 trimestres (soit de 1 à 10 ans).
- Le gain maximum de l'investisseur est limité au coupon de 2,7875 %<sup>(1)</sup> par trimestre. L'investisseur ne profite pas pleinement de la hausse du niveau de l'Indice (Effet de Plafonnement du gain).
- L'investisseur est exposé à un indice composé d'une seule action (Eni SpA). L'investisseur ne bénéficie pas de la diversification du risque offerte par des sous-jacents indiciaires composés de plusieurs actions, et donc plus diversifiés.
- L'Indice est un indice avec décrément et ne présente pas le rendement total des actifs dans lesquels il est investi. Il est calculé dividendes bruts réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 0,91 euro par an. Le montant des dividendes réinvestis peut être inférieur ou supérieur à ce montant forfaitaire. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au prélèvement forfaitaire, la performance de l'indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.
- Compte tenu de la durée de la période de commercialisation, les conditions de marché à la date d'émission de 2025 2035 Phoenix Août Eni Décrément 0,91 EUR peuvent s'avérer sensiblement différentes des conditions prévalant au moment où un investisseur a choisi de souscrire à l'offre.

## ▶ Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section facteurs de risques du Prospectus de Base (tel que défini dans la section « Informations Importantes »). Le titre de créance 2025 2035 Phoenix Août Eni Décrément 0,91 EUR est notamment exposé aux risques suivants :

- **Risque de perte en capital** : en cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession desdits titres pourra être inférieur à son prix de commercialisation. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. Dans le pire des scénarios, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- **Risque de perte en capital et/ou risque de coupons faibles voire nuls lié au sous-jacent** : le remboursement du capital et les montants ou le nombre de coupons dépendent de la performance du sous-jacent. Ceux-ci seront déterminés par application d'une formule de calcul (voir, concernant le remboursement du capital, le mécanisme de remboursement) en relation avec le sous-jacent. Dans le cas d'une évolution défavorable de la performance du sous-jacent, accentuée, le cas échéant, par les termes de la formule (voir, concernant le remboursement du capital, le mécanisme de remboursement), les investisseurs pourraient percevoir un montant ou un nombre de coupons faibles voire nuls, subir une baisse substantielle des montants dus lors du remboursement et pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- **Risques liés à l'éventuelle ouverture d'une procédure de résolution ou de faillite** : en cas d'ouverture d'une procédure de résolution au Niveau de l'Émetteur et/ou du Garant et/ou du Groupe BPCE ou en cas de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial et/ou ne pas recevoir la rémunération initialement prévue.
- **Risque de volatilité, risque de liquidité** : une forte volatilité des cours (amplitude des variations des cours) ou une faible liquidité pourrait avoir un impact négatif sur le prix de cession des titres de créance. En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession pourrait être inférieur à ce qu'un investisseur pourrait attendre compte tenu de la valorisation desdits titres de créance. En l'absence de liquidité, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de les céder.
- **Risques liés à la modification, suppression ou perturbation du sous-jacent** : Scientific Beta (France) SAS, l'administrateur du Sous-Jacent, pourrait modifier de façon significative le Sous-Jacent, l'annuler ou ne pas publier son niveau. Dans ces cas et au choix de l'Agent de Calcul, le niveau du Sous-Jacent pourrait être calculé conformément à la formule et la méthode de calcul en vigueur avant cet événement, être remplacé par celui d'un autre Sous-Jacent ou les titres de créances pourraient faire l'objet d'un remboursement anticipé à leur juste valeur de marché. Dans ces cas, les montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts dus pourraient être inférieurs aux montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts initialement anticipés et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

<sup>(1)</sup> Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement final ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

<sup>(2)</sup> Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 7).

<sup>(3)</sup> La barrière dégressive de remboursement automatique anticipé est fixée à 100,00 % du Niveau Initial au 4<sup>e</sup> trimestre et diminuera de 1,00 % du 5<sup>e</sup> trimestre au 24<sup>e</sup> trimestre pour être fixée à 80,00 % du Niveau Initial du 25<sup>e</sup> trimestre au 39<sup>e</sup> trimestre.

<sup>(4)</sup> TRA Brut désigne le Taux de Rendement Annuel Brut hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

# Mécanisme de remboursement

## ► Détermination du Niveau Initial de l'Indice

Le Niveau Initial est déterminé par la moyenne arithmétique des niveaux de clôture de l'Indice observés aux Dates d'Évaluation Initiale soit le 30 mai 2025, le 30 juin 2025, le 31 juillet 2025 et le 29 août 2025.

## ► Versement d'un coupon conditionnel de 2,7875 % du 1<sup>er</sup> trimestre au 40<sup>e</sup> trimestre

Du 1<sup>er</sup> au 40<sup>e</sup> trimestre, si à une Date d'Évaluation Trimestrielle<sup>(1)</sup> ou à la Date d'Évaluation Finale<sup>(1)</sup>, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 80,00 % de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> à la Date de Paiement de Coupon correspondante<sup>(1)</sup> :

**Un coupon de 2,7875 % au titre du trimestre**  
+  
**Un coupon mémoire pour chaque trimestre où aucun coupon n'a été versé**

Grâce au mécanisme de « coupon mémoire », les coupons non versés précédemment sont ainsi cumulés et versés lors du prochain paiement éventuel de coupon.

## ► Remboursement automatique anticipé possible du 4<sup>e</sup> trimestre au 39<sup>e</sup> trimestre

Le remboursement automatique anticipé est conditionné à l'évolution de l'Indice par rapport à la barrière dégressive de remboursement automatique anticipé. Cette barrière de remboursement est fixée à 100,00 % du Niveau Initial au 4<sup>e</sup> trimestre et diminuera de 1,00 % du 5<sup>e</sup> trimestre au 24<sup>e</sup> trimestre pour se situer à 80,00 % du Niveau Initial du 25<sup>e</sup> trimestre au 39<sup>e</sup> trimestre.

Du 4<sup>e</sup> au 39<sup>e</sup> trimestre, si à une Date d'Évaluation Trimestrielle<sup>(1)</sup>, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à la barrière dégressive de remboursement automatique anticipé, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, et l'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> à la Date de Remboursement Automatique Anticipé correspondante<sup>(1)</sup> :

**Le Capital Initial**  
(soit un TRA brut<sup>(3)</sup> compris entre 7,82 % et 11,58 %<sup>(5)</sup>)  
(soit un TRA net<sup>(4)</sup> compris entre 6,74 % et 10,46 %<sup>(5)</sup>)

Dès qu'un remboursement automatique anticipé est réalisé **2025 2035 Phoenix Août Eni Décrément 0,91 EUR** s'arrête ; sinon le titre de créance continue.

## ► Remboursement à l'échéance des 40 trimestres

À la Date d'Évaluation Finale, le 29 août 2035, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été précédemment activé, on observe le niveau de clôture de l'Indice par rapport à son Niveau Initial.

### Cas favorable

Si le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à 50,00 % de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> le 5 septembre 2035 :

**Le Capital Initial**  
(soit un TRA brut<sup>(3)</sup> compris entre 0,00 % et 11,58 %<sup>(6)</sup>)  
(soit un TRA net<sup>(4)</sup> compris entre -1,00 % et 10,46 %<sup>(6)</sup>)

### Cas défavorable

Si le niveau de clôture de l'Indice est strictement inférieur à 50,00 % de son Niveau Initial, l'investisseur subit une perte en capital et reçoit<sup>(2)</sup> le 5 septembre 2035 :

**Le Capital Initial diminué de la performance négative de l'Indice**  
Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse du niveau de l'Indice. Cette perte en capital peut être partielle ou totale.

<sup>(1)</sup> Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 7).

<sup>(2)</sup> Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.

<sup>(3)</sup> Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

<sup>(4)</sup> Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou capitalisation ou retraite, ou net de droit de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1,00 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

<sup>(5)</sup> Sur la base d'un scénario correspondant au versement d'un coupon de 2,7875 % de la 1<sup>re</sup> à la 39<sup>e</sup> Date de Paiement de Coupon et à un remboursement automatique anticipé à la dernière Date de Remboursement Automatique Anticipé.

<sup>(6)</sup> Sur la base d'un scénario correspondant au versement d'un coupon de 2,7875 % à chaque Date de Paiement de Coupon du 1<sup>er</sup> au 40<sup>e</sup> trimestre.

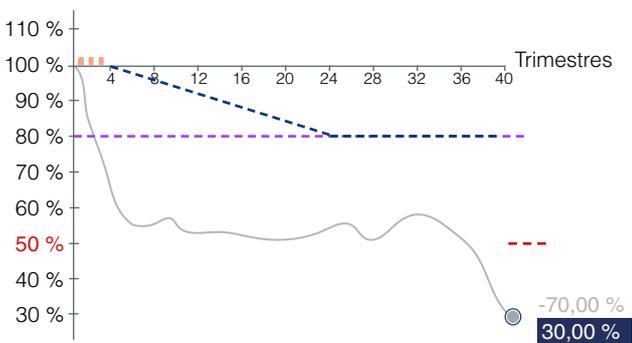
# Scénarios de marché

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du titre de créance. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

- Performance de l'Indice
- Performance finale de l'Indice
- Niveau de remboursement du titre de créance
- Barrière dégressive de remboursement automatique anticipé<sup>(1)</sup>
- Seuil de versement de coupon conditionnel (80,00 %)
- Seuil de perte en capital à l'échéance (50,00 %)
- ↓ Plafonnement du gain
- Coupon

## ► Scénario défavorable : Forte baisse de l'Indice à l'échéance (supérieure à 50,00 %)

Niveau de l'Indice



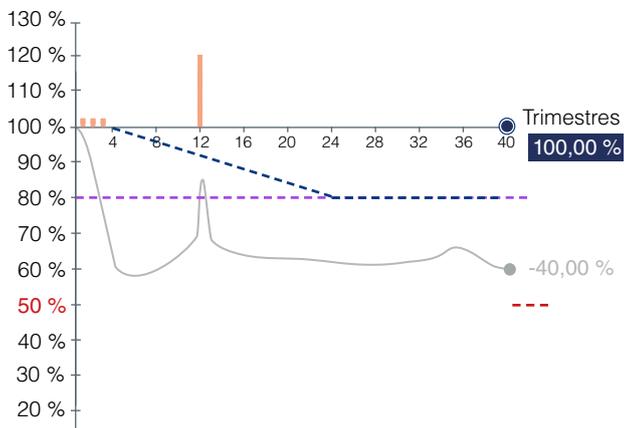
- Aux 3 premières Dates d'Évaluation Trimestrielle<sup>(2)</sup>, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 80,00 % de son Niveau Initial : l'investisseur reçoit un coupon de 2,7875 % au titre de chaque trimestre.
- Du 4<sup>e</sup> au 39<sup>e</sup> trimestre, aux Dates d'Évaluation Trimestrielle<sup>(2)</sup>, le niveau de l'Indice est strictement inférieur au seuil de versement de coupon et à la barrière dégressive de remboursement automatique anticipé<sup>(1)</sup>. Aucun coupon n'est versé et le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.
- À la Date d'Évaluation Finale<sup>(2)</sup>, le niveau de l'Indice est égal à 30,00 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 70,00 %) : l'investisseur reçoit 30,00 % de son Capital Initial et subit dans ce scénario une perte en capital équivalente à celle du niveau de l'Indice, soit une perte de 70,00 %.

**Remboursement final : 30,00% du Capital Initial**  
**Valeur totale des coupons versés : 8,3625 %**  
**TRA brut<sup>(3)</sup> : -10,49 % (contre -11,32 % pour l'Indice)**  
**TRA net<sup>(4)</sup> : -11,39 %**

Dans le cas défavorable où le niveau de l'Indice baisserait de plus de 50,00 % à la Date d'Évaluation Finale<sup>(2)</sup>, la perte en capital serait supérieure à 50,00 % du Capital Initial, voire totale et le montant remboursé nul dans le cas le plus défavorable.

## ► Scénario médian : Baisse de l'Indice à l'échéance (inférieure à 50,00 %)

Niveau de l'Indice

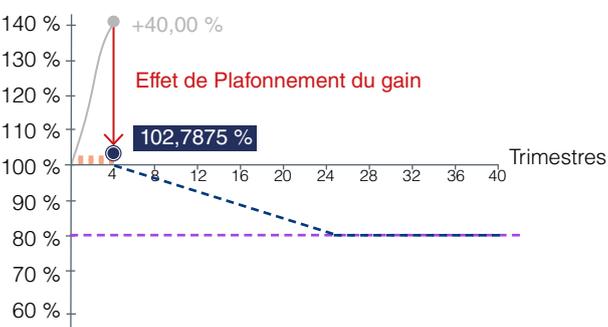


- De la 1<sup>ère</sup> à la 3<sup>ème</sup> Date d'Évaluation Trimestrielle<sup>(2)</sup>, puis à la 12<sup>ème</sup> Date d'Évaluation Trimestrielle<sup>(2)</sup>, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 80,00 % de son Niveau Initial : l'investisseur reçoit 3 coupons de 2,7875 % pour les 3 premiers trimestres, puis un coupon de 2,7875 % au titre du trimestre 12 ainsi que 8 coupons mémoires de 2,7875 % au titre des trimestres 4 à 11 lors desquels aucun coupon n'a été perçu.
- Du 4<sup>e</sup> au 39<sup>e</sup> trimestre, aux Date d'Évaluation Trimestrielle<sup>(2)</sup>, le niveau de l'Indice est strictement inférieur à la barrière dégressive de remboursement automatique anticipé<sup>(1)</sup>. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.
- À la Date d'Évaluation Finale<sup>(2)</sup>, le niveau de l'Indice est égal à 60,00 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 40,00 %) : l'investisseur récupère l'intégralité de son Capital Initial. Dans ce scénario, l'investisseur n'est pas impacté par la baisse du niveau de l'Indice à l'échéance.

**Remboursement final : 100,00 % du Capital Initial**  
**Valeur totale des coupons versés : 33,45 %**  
**TRA brut<sup>(3)</sup> : 3,72 % (contre -4,97 % pour l'Indice)**  
**TRA net<sup>(4)</sup> : 2,68 %**

## ► Scénario favorable : Forte hausse de l'Indice dès la fin du 4<sup>e</sup> trimestre (Plafonnement du gain)

Niveau de l'Indice



- De la 1<sup>ère</sup> à la 3<sup>ème</sup> Date d'Évaluation Trimestrielle<sup>(2)</sup>, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 80,00 % de son Niveau Initial : l'investisseur reçoit trois coupons de 2,7875 % au titre de chaque trimestre.
- À la 4<sup>e</sup> Date d'Évaluation Trimestrielle<sup>(2)</sup>, le niveau de l'Indice est égal à 140,00 % de son Niveau Initial, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur reçoit son Capital Initial ainsi qu'un coupon de 2,7875 % au titre du trimestre. Dans ce scénario, l'investisseur ne bénéficie que partiellement de la hausse du niveau de l'Indice (Effet de Plafonnement du gain).

**Remboursement final (incluant le dernier coupon) : 102,7875 % du Capital Initial**  
**Valeur totale des coupons versés : 11,15 %**  
**TRA brut<sup>(3)</sup> : 11,32 % (contre 38,87 % pour l'Indice)**  
**TRA net<sup>(4)</sup> : 10,21 %**

**Information importante :** la valorisation de 2025 2035 Phoenix Août Eni Décrément 0,91 EUR en cours de vie peut évoluer indépendamment du niveau de l'Indice et connaître de fortes fluctuations en particulier aux Dates d'Évaluation Trimestrielle<sup>(2)</sup>, si le niveau de l'Indice est proche de 80,00 % de son Niveau Initial et de la barrière dégressive de remboursement automatique anticipé<sup>(1)</sup>, et à la Date d'Évaluation Finale<sup>(2)</sup>, s'il est proche de 50,00 % et de 80,00 % de son Niveau Initial. Elle dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du niveau et de la volatilité de l'Indice, des taux d'intérêt et des conditions de refinancement de l'Émetteur et du Garant.

<sup>(1)</sup> La barrière dégressive de remboursement automatique anticipé est fixée à 100,00 % du Niveau Initial au 4<sup>e</sup> trimestre et diminuera de 1,00 % du 5<sup>e</sup> trimestre au 24<sup>e</sup> trimestre pour être fixée à 80,00 % du Niveau Initial du 25<sup>e</sup> trimestre au 39<sup>e</sup> trimestre.

<sup>(2)</sup> Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 7).

<sup>(3)</sup> Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou de retraite ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

<sup>(4)</sup> Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou capitalisation, ou net de droit de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1,00 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

# L'indice iEdge Eni SpA Decrement 0,91 EUR GTR Series 2<sup>®</sup>

L'indice **iEdge Eni SpA Decrement 0,91 EUR GTR Series 2<sup>®</sup>** est un indice administré par Scientific Beta (France) SAS et calculé et publié par la société SGX<sup>®</sup>. Il a été lancé le 20 novembre 2023 à un niveau de 15,008 euros.

Il est composé d'une seule action, l'action Eni SpA. L'indice réinvestit les dividendes bruts versés par l'entreprise Eni SpA et déduit de la performance du cours de l'action un montant fixe annuel de 0,91 euro. Ce montant fixe annuel de 0,91 euro est prélevé sur une base quotidienne, qui diffère de la fréquence de distribution des dividendes versés par l'entreprise Eni SpA.

L'Indice réinvestit les dividendes bruts versés par l'entreprise Eni SpA et déduit de la performance du cours de l'action un montant forfaitaire fixe annuel de 0,91 euro. Ce montant fixe annuel de 0,91 euro est prélevé sur une base quotidienne, qui diffère de la fréquence de distribution des dividendes versés par l'entreprise Eni SpA.

La valeur de l'Indice pourra s'écarter du cours de l'action Eni SpA (dividendes non réinvestis). Si les dividendes distribués par l'entreprise Eni SpA sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de ce montant forfaitaire fixe annuel, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport au cours de l'action Eni SpA (dividendes non réinvestis). Par ailleurs, cette performance sera d'autant plus pénalisée en cas de baisse de l'Indice. En effet, la baisse de l'Indice sera accélérée et amplifiée, car ce prélèvement forfaitaire de niveau fixe pèsera plus fortement, relativement au niveau de l'Indice.

À titre d'information, le niveau moyen des dividendes bruts versés par l'Indice depuis l'année 2015 est de 0,43 euro. Les niveaux des dividendes passés ne préjugent pas des niveaux des dividendes futurs.

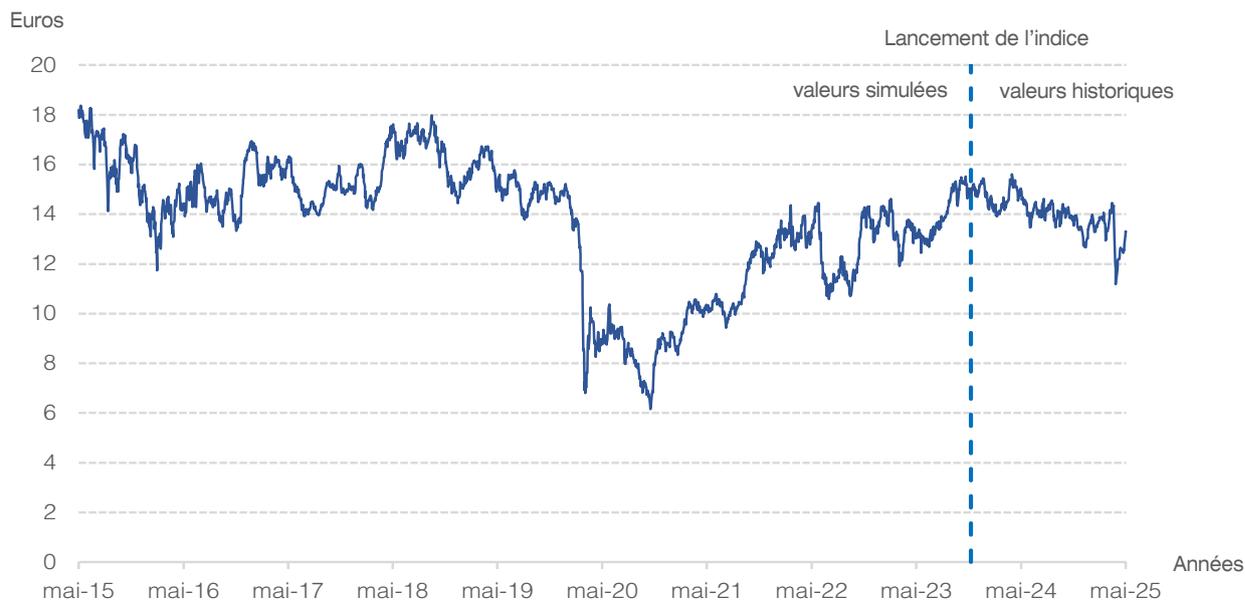
La consultation de l'indice iEdge Eni SpA Decrement 0,91 EUR GTR Series 2<sup>®</sup> est accessible sur le site de l'administrateur (<https://www.sgx.com/indices/products/IDENI2>) et sur la page en français (<https://equityderivatives.natixis.com/fr/indice/ideni2/>), ainsi que sur différents sites d'informations financières (ticker Bloomberg : IDENI2 Index).

## Évolution historique et simulée de l'indice iEdge Eni SpA Decrement 0,91 EUR GTR Series 2<sup>®</sup>

Toutes les données précédant la date de lancement de l'Indice lancé, le 20 novembre 2023, sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice s'il avait été lancé dans le passé.

**Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.**

*Les données relatives aux performances passées et/ou performances simulées passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.*



Source : Bloomberg, du 14/05/2015 au 14/05/2025

Performances cumulées au 14 mai 2025	1 an	5 ans	10 ans
iEdge Eni SpA Decrement 0,91 EUR GTR Series 2 <sup>®</sup>	-11,30 %	51,42 %	-27,00 %

Source : Bloomberg, du 14/05/2015 au 14/05/2025

# Caractéristiques principales

<b>Code ISIN</b>	FR001400ZTA6
<b>Forme juridique</b>	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance, émis sous le Prospectus de Base (tel que défini dans la section « Informations Importantes » de la présente brochure).
<b>Émetteur</b>	Natixis Structured Issuance SA (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis, les instruments financiers de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital).
<b>Garant</b>	Natixis (S&P : A+ / Moody's : A1 / Fitch Ratings : A+). Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.
<b>Garantie en capital</b>	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance.
<b>Devise</b>	Euro (€)
<b>Sous-jacent</b>	Indice iEdge Eni SpA Decrement 0,91 EUR GTR Series 2 <sup>®</sup> (code Bloomberg : IDENI2 index), calculé en ajoutant les dividendes bruts réinvestis, diminué d'un montant fixe de 0,91 euro par an (prélevé sur une base quotidienne).
<b>Valeur Nominale</b>	1 000 €
<b>Prix d'Émission</b>	100,00 % de la Valeur Nominale
<b>Commission de distribution</b>	La commission de distribution ponctuelle pourra atteindre un montant maximum annuel de 1,00% du montant nominal des Titres de créance placés, calculée sur la durée de vie maximale des Titres. Le paiement de cette commission pourra se faire par règlement et/ou par réduction du prix de souscription. De plus amples informations sont disponibles auprès du distributeur sur demande.
<b>Période de commercialisation</b>	Du 28 mai 2025 au 29 août 2025. La période de commercialisation peut être close à tout moment.
<b>Durée d'investissement conseillée</b>	10 ans
<b>Date d'Émission</b>	28 mai 2025
<b>Date d'Évaluation Finale</b>	29 août 2035
<b>Date d'Échéance</b>	5 septembre 2035
<b>Dates d'Évaluation Trimestrielle</b>	Le 29 du mois de chaque trimestre, ou le Jour de Bourse suivant si le 29 n'est pas un Jour de Bourse, à partir du 1 <sup>er</sup> décembre 2025 et jusqu'au 29 août 2035. Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le niveau de clôture de l'Indice est publié. Toutes les dates peuvent faire l'objet d'ajustements en cas de Jours de Bourse fermés.
<b>Dates de Remboursement Automatique Anticipé</b>	Le 5 <sup>e</sup> jour ouvré suivant la Date d'Évaluation Trimestrielle, à partir du 7 septembre 2026 et jusqu'au 5 juin 2035. Toutes les dates peuvent faire l'objet d'ajustements en cas de jours non ouvrés.
<b>Dates de Paiement de Coupon</b>	Le 5 <sup>e</sup> jour ouvré suivant la Date d'Évaluation Trimestrielle et la Date d'Évaluation Finale, à partir du 8 décembre 2025 et jusqu'à la Date d'Échéance le 5 septembre 2035. Toutes les dates peuvent faire l'objet d'ajustements en cas de jours non ouvrés.
<b>Niveau Initial</b>	Le Niveau Initial est déterminé par la moyenne arithmétique des niveaux de clôture de l'Indice observés aux Dates d'Évaluation Initiale
<b>Dates D'Évaluation Initiale</b>	Le 30 mai 2025, le 30 juin 2025, le 31 juillet 2025 et le 29 août 2025.
<b>Publication de la valorisation</b>	La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur les pages d'information financière de Bloomberg, Reuters, Fininfo et Six Telekurs.
<b>Périodicité de valorisation</b>	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse Prévu suivant. Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le niveau de clôture de l'Indice est publié.
<b>Double valorisation</b>	Une double valorisation est établie par Refinitiv sur fréquence bimensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis.
<b>Marché secondaire</b>	Natixis pourra fournir un prix indicatif des titres de créance aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra excéder 1,00 %.
<b>Agent de Calcul</b>	Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt.
<b>Règlement/Livraison</b>	Euroclear France
<b>Place de cotation</b>	Bourse du Luxembourg
<b>Éligibilité</b>	Contrats d'assurance-vie, de retraite, de capitalisation et comptes-titres

Nous attirons votre attention sur le fait que le titre de créance est destiné à être offert dans le cadre d'une offre dispensée de la publication d'un prospectus (moins de 150 investisseurs). La présente brochure commerciale n'a pas fait l'objet d'une communication à l'AMF.

## AVERTISSEMENT

Ce document à caractère promotionnel est rédigé par l'Émetteur en accord avec le ou les distributeurs qui commercialisent le titre de créance **2025 2035 Phoenix Août Eni Décrément 0,91 EUR**. Il est relatif à un titre de créance destiné à être offert exclusivement à un cercle restreint d'investisseurs au sens de l'article L411-2 du Code monétaire et financier (moins de 150 investisseurs). La présente brochure commerciale n'a pas fait l'objet d'une communication à l'AMF.

Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. L'ensemble des données est présenté hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. Une information complète sur le titre de créance, notamment ses facteurs de risques, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (tel que défini ci-après) et les Conditions Définitives (telles que définies ci-après) préparées exclusivement pour les besoins de l'admission des titres de créance sur le marché réglementé du Luxembourg. Ce document est destiné à être distribué dans le cadre des articles L411-2 du Code monétaire et financier et 211-2 paragraphe 4 du Règlement Général de l'AMF. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription ni une offre, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du titre de créance décrit. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce titre de créance peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. **IL VOUS APPARTIEN DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE TITRE DE CRÉANCE.** En cas d'incohérence entre les informations relatives aux caractéristiques des Instruments Financiers figurant dans cette brochure et les Conditions Définitives relatives exclusivement à l'admission des titres de créance sur le marché réglementé, ces dernières prévaudront. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date apposée en première page. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Sous réserve du respect des obligations que la loi met à sa charge, Natixis ne pourra être tenue responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant de l'investissement dans ce titre de créance. Ce document ne constitue pas une recommandation personnalisée d'investissement. Il est destiné à être diffusé indifféremment à chaque destinataire et les titres de créance visés ne prennent en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. Les affirmations, hypothèses contenues dans ce document peuvent contenir des prédictions et ainsi contenir des risques et des incertitudes. Les résultats constatés et les développements peuvent différer substantiellement de ceux exprimés ou qui sont implicites dans les affirmations, hypothèses et opinions en fonction d'une variété de facteurs. Il ne peut y avoir de garantie que les résultats projetés, les projections ou les développements seront atteints. Aucune déclaration ou garantie explicite ou implicite n'est donnée par Natixis quant à l'accomplissement ou le bien-fondé, de toute projection, tout objectif, estimation, prévision, affirmation, hypothèse et opinion contenu dans ce document et nul ne doit s'y fier. Rien dans ce document est ou doit être considéré comme une promesse ou une garantie quant au futur. D'autre part, il est à noter que, dans le cadre de ses activités, Natixis peut être amenée à avoir des positions sur les Instruments Financiers et sur l'Émetteur au titre desquelles des recommandations ou opinions peuvent être données dans le document et les pièces jointes communiquées.

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir des informations sur tout produit, titre de créance, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de market making, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, titre de créance, indice ou marché mentionné dans ce document. Ce document à caractère promotionnel ne constitue pas un document d'analyse financière. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

## INFORMATIONS IMPORTANTES

Les Instruments Financiers décrits dans la présente communication à caractère promotionnel font l'objet d'une [documentation juridique](#) composée du prospectus de base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, approuvé le 7 juin 2024 par l'AMF sous le n° 24-210 (le « Prospectus de Base ») et des conditions définitives en date du 26 mai 2025 (les « Conditions Définitives ») préparées exclusivement pour les besoins de l'admission des titres sur le marché réglementé du Luxembourg. Le Prospectus de Base est disponible sur le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sur le site dédié de Natixis ([https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/307/PROGRAM\\_SEARCH](https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/307/PROGRAM_SEARCH)), et des copies peuvent être obtenus auprès de Natixis 7 promenade Germaine Sablon, 75013 Paris, sur simple demande. Les Conditions Définitives sont disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg ([www.bourse.lu](http://www.bourse.lu)) et de Natixis (<https://cib.natixis.com/devinet.pims.compliancetool.web/api/ProspectusPublicNg/Download/FR001400ZTA6/FT/DS>). L'approbation du Prospectus de Base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les titres de créance offerts ou admis à la négociation sur un marché réglementé. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements et soumise à sa supervision. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque Centrale Européenne (« BCE »).

## AVERTISSEMENT SGX®

Singapore Exchange Limited et/ou ses sociétés affiliées (désignées ci-après collectivement, « SGX ») ne donne aucune garantie ou représentation, expresse ou implicite, quant aux résultats à obtenir de l'utilisation de l'indice iEdge Eni SpA Decrement 0,91 EUR GTR Series 2® (« l'Indice ») et/ou du niveau auquel l'Indice se situe à un moment donné, un jour donné ou autre. L'Indice est administré par Scientific Beta (France) SAS et calculé et publié par SGX. Scientific Beta et SGX ne seront pas responsables (que ce soit par négligence ou autrement) et ne seront pas tenus d'informer d'une quelconque erreur dans le présent document. L'Indice est une marque commerciale de SGX et est utilisée par Natixis sous licence. Tous les droits de propriété intellectuelle dans l'Indice sont dévolus à SGX.

Natixis

Société Anonyme à Conseil d'Administration - Capital de 5 894 485 553,60 euros

Siège social : 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris

Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France

RCS Paris n°542 044 524

Date de rédaction de la brochure : 15 mai 2025